



RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL AU 4^{ème} TRIMESTRE 2019

Durant cette période, le Conseil :

• A décidé

- D'adjuger la réfection des escaliers de l'école à l'entreprise Inducivil SA
- D'accepter le budget 2020 de la commune et de la bourgeoisie
- De refuser la participation financière pour un nouvel hebdomadaire régional
- De refuser la demande de soutien aux Thermes Parc de Val-d'Illiez
- De donner du matériel scolaire pour l'école de Grabanice (Kosovo)
- De mettre un forfait pour les maisons qui n'ont pas de compteur d'eau, soit :
 - 1 personne par logement : 50 m³ d'eau
 - 2 personnes par logement : 100 m³ d'eau
 - 3 personnes par logement : 150 m³ d'eau
- De sécuriser le BEP par la pose d'une passerelle en inox
- D'autoriser la manifestation « Valerette Altiski 2020 »
- De conclure un contrat d'entretien de l'éclairage public pour répondre aux exigences réglementaires de l'ESTI (inspection fédérale des installations à courant fort) et d'améliorer la qualité et l'efficacité du parc actuel en fixant les responsabilités des différentes parties.
- De faire migrer la bibliothèque sur le système RERO en 2020
- De baisser le coefficient d'impôt de 1.25 à 1.20
- D'accepter le budget 2020 de la paroisse protestante
- De mettre un panneau d'utilisation sur la place de jeux
- De passer des actes de défaut de biens en non-valeurs
- De préavisier favorablement la nomination de Mme Agnès Daves au poste de substitut au teneur de cadastre
- D'accorder des cours d'appui apprentis
- D'attribuer le contrat de déneigement de St-Martin à M. Roland Jordan
- D'engager un technicien communal

• A pris connaissance

- De la nomination de M. Nater Stéphane, conseiller communal, en remplacement de Mme Virginie Morard
- Du remplacement de Mme Véronique Gollut au sein de la commission des œuvres sociales par Mme Carole Lorétan
- De l'annulation du camp de ski 2020 par la commission scolaire
- De la participation de l'Etat du Valais pour la réfection des conduites du centre du village
- Du calendrier des élections 2020
- De la nomination de Mme Agnès Daves au poste de substitut du cadastre

• **A traité les demandes d'autorisation de construire de compétence communale suivantes**

- Raboud Gilbert SA – parcelle N° 1203, isolation périphérique.
- Fondation la Maison – parcelle N° 617, transformation d'un couvert
- Barman Léonie - parcelle N° 1702, changement de la couverture de la toiture et reconstruction d'un couvert
- PR immobilier - parcelles N° 1322 et N°1846, modification des villas jumelées pour la construction d'un velux et d'une mezzanine
- Gollut Rudy - parcelle N° 1945, construction piscine, abris et local extérieur
- Roduit Marlène - parcelle N° 1825, construction d'une annexe à la maison actuelle
- PPE Cime de l'est - parcelles N° 1775 et N° 1776, présentation des couleurs des façades, Immeuble G au bord de la route 57098 Fixit, immeuble E - 57038 Fixit, immeubles D et H - 59080 Fixit
- Gerber Ludovic et Aline - parcelle N° 2017, présentation du choix de tuile : N° 34/18 Bornan ainsi que la couleur des façades : F252-2

Massongex, le 31 décembre 2019

Administration communale
La Présidente : La Secrétaire :
Sylviane Coquoz Sandra Martin